

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE
BRIGNON - INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 11 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 03 juillet 2025, s'est réuni en séance publique, dans la salle de réunions de la mairie de Neuilly-le-Brignon, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : 6	COINTRE Dominique, DEMOUCHE Frédéric, GAILLARD Valérie, , MAURICE Viviane, MILLET Francette, MOREAU Josiane
<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> : 2	CHARPENTIER Nathalie, CITRAS Michèle, LASCAUD Julien, LEFEBVRE Guy

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h00. Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Frédéric DEMOUCHE est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'actualisation et de l'extension du plan d'épandage des boues issues du processus de méthanisation de la station d'épuration de la papeterie PALM
- Questions diverses

Adoption du PV de la séance du 03 juin 2025

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 03 juin 2025. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10
Présents : 6
Pour : 6

DÉLIBÉRATION n° 2025-04/01 portant sur l'avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'actualisation et de l'extension du plan d'épandage des boues issues du processus de méthanisation de la station d'épuration de la papeterie PALM	NOMENCLATURE 8.8
--	-----------------------------

Monsieur le Maire expose que la société PAPETERIES PALM a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue de l'actualisation et de l'extension du plan d'épandage des boues issues du processus de méthanisation de la station d'épuration de sa papeterie située à Descartes.

Un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique ainsi qu'un avis d'enquête publique ont été publiés.

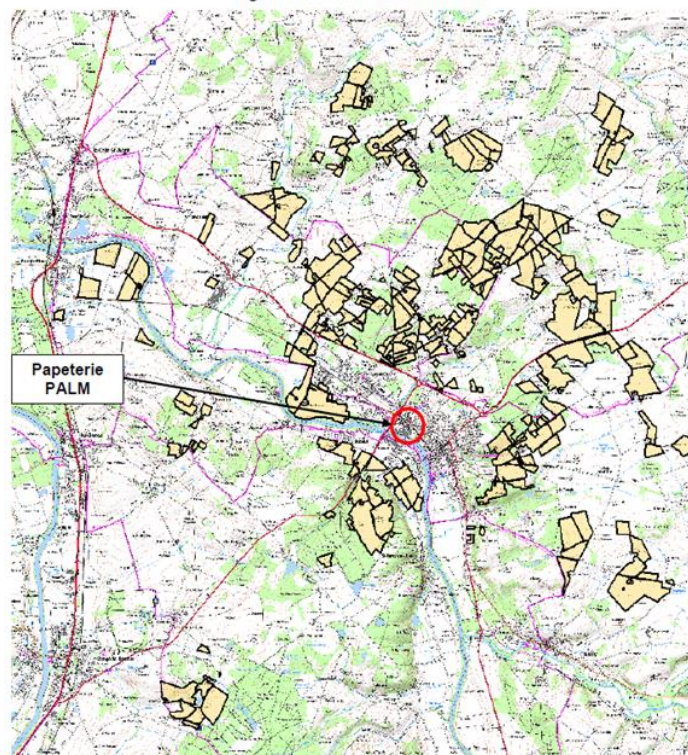
L'enquête publique s'est déroulée du mardi 10 juin 2025 au jeudi 10 juillet 2025, et des permanences ont eu lieu en mairie de Descartes.

Le plan d'épandage concerne des parcelles situées sur 7 communes d'Indre-et-Loire et 4 communes de la Vienne.

La commune de Neuilly-le-Brignon est concernée par des parcelles du plan d'épandage pour 51.13 ha.

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE
NEUILLY-LE-BRIGNON DU 11 JUILLET 2025**

Figure 3.1 : Carte de localisation



Conformément à l’art. R. 181-38 du code de l’environnement, les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à donner leur avis sur cette demande d’autorisation, au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l’enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- Emet un avis FAVORABLE sur la demande d’autorisation environnementale relative à l’actualisation et à l’extension du plan d’épandage des boues issues du processus de méthanisation de la station d’épuration interne de la société Papèteries PALM à Descartes.

Rien ne restant à l’ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 18h30

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		A : Approuvée
SEANCE DU 11/07/2025		
ADOPTION PV		A
DÉLIBÉRATION n° 2025-04/01	Avis sur la demande d’autorisation environnementale en vue de l’actualisation et de l’extension du plan d’épandage des boues issues du processus de méthanisation de la station d’épuration de la papeterie PALM	A

MAIRE : D. COINTRE :	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : F. DEMOUCHE
----------------------	------------------------------------